



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

**AVIS PUBLIC
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023
PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS
2023-2024-2025**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

QU'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 13 décembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera :

1. Les prévisions budgétaires pour l'année 2023;
2. Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

Suivi de la séance régulière sur ajournement.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 1^{er} JOUR DE DÉCEMBRE 2022

Majella René,
Dir. Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 1^{er} jour de décembre 2022 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er jour de décembre 2021.

Majella René,
Dir. générale et greffière-trésorière